



Au Conseil d'Etat vaudois

Interpellation : Quelles mesures prend le Canton de Vaud pour éliminer le téléphone mobile et les jeux vidéo violents ainsi que pour limiter l'utilisation d'internet derrière les barreaux ?

Développement :

Dans les prisons de notre pays, il semble que des détenus et leurs proches n'ont aucune peine à faire entrer des téléphones portables, y compris le système Iphone qui permet une liaison à internet. C'est un risque sécuritaire majeur quand on sait que plusieurs évasions en Suisse et à l'étranger ont été planifiées à l'aide d'un natel. Il est impossible d'avoir un contrôle sur le contenu de ces communications. De plus cette situation peut compromettre le travail d'enquêtes, menées par la police et le juge d'instruction.

Par ailleurs le Grand Conseil bernois vient d'interdire l'accès à des jeux vidéo violents aux détenus des établissements pénitenciers du canton de Berne. Selon la presse les établissements vaudois font preuve d'une très grande souplesse concernant ce problème, évoquant l'absence de bases légales.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Quelle est la situation dans les prisons vaudoises ?
2. Par quel biais les détenus se procurent-ils ces portables ?
3. Que fait le canton pour limiter ce problème ?
4. Quelle sanction éventuelle écope le détenu en possession d'un portable ?
5. Y a-t-il eu dans le canton de Vaud des évasions avérées à l'aide d'un portable ? Si oui combien ?
6. Le canton envisage-t-il d'installer des brouilleurs d'ondes dans les prisons vaudoises ? Si oui, dans quels établissements et dans quels délais ?
7. Selon quelles règles les directeurs d'établissement de privation de liberté gèrent-ils l'accès aux jeux vidéo par les détenus ?

Rances le 24 novembre 2009

Guignard Pierre,
Député

NE SOUHAITE PAS
DEVELOPPER